

Séance du 27 juillet 2006

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Labayle, Pommiez, Mme Durruty, MM. Massé, Delas, Mme Dufrêne, M. Saussié, Mmes Favoreu-Dumas, Lauqué, Adjointes ; MM. Laroche, Trunet, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Jeambrun, Gentili-Bédarrides, M. Escapil-Inchauspé, Mmes Carreiro, Doucet-Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mmes Gramont, Larran-Lange, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, MM. Casenave, Larralde, Mme Baratchart-Damestoy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Chevrel à Mme Boé ; Mme Bordenave à Mme Chabaud-Nadin ; M. Arandia à Mme Bédarrides ; M. Charrier à M. Millet-Barbé ; Mme Peyrucq à M. Larralde.

ABSENT : M. Millet-Barbé.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : PATRIMOINE - Réaménagement et extension de l'établissement d'accueil de jeunes enfants PYRENE - Immeuble des Gascons - Demandes de subventions

Mme FAVOREU-DUMAS présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

L'établissement d'accueil de jeunes enfants Pyrène accueille actuellement 27 enfants dans les locaux de l'immeuble situé Place des Gascons.

Cette structure va faire l'objet d'une réhabilitation et d'une extension portant sa capacité à 32 places. Répondant ainsi aux exigences et normes en la matière, ce pôle petite enfance pourra accueillir enfants et personnel dans un espace de qualité, adapté aux activités et susceptible de satisfaire les demandes de la population amenée à croître.

Les travaux commenceront en janvier 2007 pour une durée de huit mois, l'ouverture de la crèche étant prévue en septembre 2007. La redéfinition et l'aménagement des espaces seront réalisés dans le respect des contraintes en matière d'énergie, de sécurité, d'accessibilité et de réglementation en général.

La maîtrise d'œuvre a été confiée au Cabinet d'Architecture MARTIQUET pour un montant HT de 78 000 € HT, les travaux étant quant à eux estimés à 667 000 €HT.

Je vous propose d'autoriser M. le Député-Maire à solliciter :

- la Caisse d'Allocations Familiales :
 - pour les travaux de construction, dans le cadre du dispositif DIPE (Dispositif d'Investissement Petite Enfance),
 - pour le financement de l'équipement en matériel et mobilier (l'aide de la CAF pouvant atteindre 40 % du montant engagé) ;
- les partenaires de l'ANRU dans le cas d'une décision favorable de labellisation.

Dans le cas où les aides sollicitées ne seraient pas -ou partiellement- obtenues, la Ville de Bayonne prendrait à sa charge le solde de l'opération.

Adopté.

Ont signé au registre les membres présents.